

Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Groupe de travail Directive Web

2018-06-04

- **Présents**

Pierre	Gyselincx	Président BDF – Président KVG	PG
Thomas	Dabeux	Inclusion	ThD
Delphine	Le Maire	Doof Vlaanderen	DLM
Veerle	Van den Eede	VFG – Collaboratrice politique	VvdE

- **Invités**

Patrick	Berckmans	Fédicx – Program Manager	PB
---------	-----------	--------------------------	----

- **Excusés**

Nathalie	Dewispelaere	ASPH - Chargée de communication	ND
Emilie	De Smet	Altéo – Secrétaire générale	EdS
Imane	Bensallah	Altéo – Responsable communication	IB
Zé	Vandenhoeck	KVG – Collaborateur Communication	ZV
Bram	Deschamps	VFG – Collaborateur Communication	BD
Peter	Schlembach	Kleines Forum	PSch
Ronald	Vrydag	Ligue Braille- Directeur	RV
Jérémie	Mercier	Inclusion – Chargé de communication	JM
Benjamin	Goes	Fédicx – Project Manager	BG

- **Secrétariat**

Olivier	Magritte	OME
Daniel	Tresegnie	DTE

Etat des lieux de la transposition

Patrick Berckmans présente un état des lieux de la transposition :

- Au niveau fédéral : le timing sera respecté. Le projet de loi est prêt et a été soumis au Conseil d'Etat, qui n'a émis que quelques petites remarques techniques. Le Conseil d'Etat a aussi clairement indiqué que le Fédéral ne pouvait se prononcer pour tout ce qui concerne les matières qui sont de la compétence des entités fédérées. L'avant-projet de loi est porté à la fois par le Ministre De Croo (Ministre de l'Agenda numérique) et la Secrétaire d'Etat Demir

(Personnes Handicapées).

Il devrait être examiné par la Commission de la Chambre durant la dernière semaine de juin, et devrait être voté avant le 21 juillet.

En conséquence, le Fédéral sera prêt.

Les arrêtés d'exécution seront pris à la rentrée parlementaire, probablement en octobre. Parmi les mesures qui devront être décidées par AR, il y a notamment le choix de l'organisme qui aura en charge le reporting vers l'Europe.

- A ce sujet, PB précise qu'au niveau européen, la dernière réunion des 28 Etats membres sur la mise en œuvre de la directive est prévue la semaine prochaine.
Pour rappel, la directive impose que, par année, soient monitorés au minimum 3 sites par 100.000 habitants, plus 75. Pour la Belgique, cela fait donc environ 400 sites seront monitorés, par année, à partir de 2020.
Il faudra donc organiser la répartition de ce monitoring entre entités, et aussi trouver des règles pour qu'il y ait une rotation, et que ce ne soient pas toujours les mêmes sites qui soient analysés. Une réunion entre entités fédérale et fédérées est prévue fin juin, pour appliquer au niveau belge la règle européenne
- Au niveau de la Flandre, tout sera probablement en ordre dans les temps aussi
- Ce sera probablement plus difficile pour la Wallonie et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui travaillent sur un texte commun.
- Pour Bruxelles, la situation est plus floue, même s'ils ont commencé à travailler
- En Communauté germanophone, on peut considérer qu'il y a une chance sur deux d'être prêt pour l'échéance.
- Globalement, on ne devrait donc toutefois pas être loin d'une transposition dans toutes les entités pour octobre 2018.
- A la question de PG sur le reporting vers l'Europe, PB explique que ce n'est pas encore tranché. Il y a deux possibilités : Fedict, ou la DG Personnes Handicapées du SPF Sécurité Sociale. Des discussions à ce sujet ont lieu actuellement entre le Ministre De Croo et la Secrétaire d'Etat Demir. Mais il faut noter que la DG PH n'a pas encore été informée qu'elle pourrait éventuellement être impliquée.

La consultation citoyenne

- PB regrette tout d'abord que les membres présents aujourd'hui ne soient pas les mêmes que ceux qui étaient présents lors de la réunion précédente du 29 mars 2018.
Il rappelle que le Gouvernement souhaite impliquer les associations de personnes handicapées, idéalement au travers du BDF.
L'idée est d'organiser une consultation citoyenne sur des points

particuliers de la transposition de la directive web, partant du principe que l'accessibilité concerne tout le monde.

La demande est donc de savoir quelles associations pourraient s'impliquer, en participant à la fois à la définition des questions et au débat.

Les associations pourraient notamment aider à la réussite de cette consultation citoyenne, en relayant par exemple l'information à travers leurs sites (même un lien vers le site de la consultation citoyenne peut être utile).

Il faudrait aussi que les associations aident à déterminer les questions à poser, qu'elles aident à définir le cadre pour le débat.

- ThD demande quel est le timing par rapport à la transposition de la directive, et demande des exemples de ce que les associations pourraient faire.

PB explique qu'il n'y a pas de lien direct avec la transposition de la directive. Et c'est d'autant plus vrai qu'on se trouve dans un cadre de « faire mieux » que la pure transposition.

Par contre, il est notamment important d'avoir les conclusions de la consultation citoyenne avant l'adoption des arrêtés royaux d'exécution. Ceux-ci sont prévus aux environs de la fin d'année, notamment l'Arrêté royal qui va déterminer qui va monitorer, et comment.

Parmi les exemples de ce qu'on pourrait faire, on peut poser la question de savoir s'il faut étendre l'application de la directive aux entreprises de droit public (bpost, Proximus, etc.).

Autres styles de questions possibles : doit-on proposer un rapportage annuel « tout public » (donc, à destination de toute la population) ? Doit-on organiser une campagne de communication grand public ?

Ce sont toute une série de choses non couvertes directement par la directive, mais potentiellement très intéressantes.

Le but final est évidemment d'augmenter l'accessibilité des sites, et de les rendre plus disponibles pour l'ensemble des citoyens. C'est par exemple le cas en Espagne et en Suède, où on vise à rendre tous les sites accessibles. Donc, finalement, on va demander aux citoyens s'ils veulent aller plus loin que la directive. D'où aussi l'implication demandée via le BDF, vu l'importance pour les personnes handicapées.

Pour la réalisation de la consultation, on utilisera une plateforme déjà existante.

En ce qui concerne le timing, la consultation devrait probablement être réalisée durant le dernier trimestre 2018. La consultation devrait être en ligne durant environ 5 semaines.

En tout cas, les 3 projets-pilotes ont donné de bons résultats :

- Pour les fake news, par exemple, le résultat était très bon : environ 100 propositions, pas de bashing, etc. (voir site www.stopfakenews.be)
- A Uccle, c'était très bon aussi

Au niveau de la méthode, soit on pose des questions concrètes, et on a des résultats en temps réel, soit on pose des questions ouvertes, et on permet aussi de voter sur les propositions des uns et des autres.

En ce qui concerne l'emploi des langues, la plateforme sera traduite en allemand, comme demandé par le BDF lors de la réunion précédente.

- DLM demande si la plateforme sera aussi accessible pour les personnes sourdes, et donc s'il y aura interprétation en langue des signes.

PB répond par la négative, et estime que ce n'est pas nécessaire puisqu'elle ne contient que du texte. Si une vidéo devait être utilisée, il est évident qu'elle serait sous-titrée. Il en conclut donc que l'ensemble du site sera accessible.

DLM ne partage pas cet avis, et rappelle que la langue des sourds est la langue des signes, beaucoup d'entre eux ne sachant pas lire le français ou le néerlandais.

PG confirme, en insistant sur la nette différence entre la langue des signes et la langue écrite.

PB signale qu'il ignorait ce fait, et il va donc essayer de voir la faisabilité de la mise en œuvre de la langue des signes pour le site.

- ThD rappelle que pour les personnes souffrant de déficience intellectuelle, l'important est le langage facile à lire, une seule idée exprimée à la fois. Il demande si ce sera mis en œuvre pour la plateforme de consultation citoyenne.

PB explique que le contenu de la plateforme est à chaque fois adapté, en fonction des sujets traités. La thématique traitée ici veut que toute la plateforme soit accessible, et donc claire, directe, avec une idée par ligne. Les questionnaires de la plateforme y seront particulièrement attentifs. Il est parfois difficile de simplifier certaines choses, mais le maximum sera fait pour y parvenir. Le challenge consistera à trouver les copywriters aptes à le faire.

- ThD souligne qu'on évoque ici ce qui est de la compétence du Gouvernement fédéral. Mais y a-t-il des liens avec les entités fédérées.

PB explique qu'il a mis sur pied un groupe de travail avec des représentants des entités fédérées.

Pour revenir aux questions de l'accessibilité, PB revient à l'exemple de la Suède, qui a réalisé une étude en demandant aux personnes quelles sont leurs réactions et leurs attentes en matière d'accessibilité.

On constate toujours aussi que, lorsqu'il y a de bonnes idées, il y a aussi des bonnes volontés pour mettre les choses en commun.

Une source d'inspiration devrait être la VRT, qui a 10 ans d'avance, alors qu'elle ne tombe pas sous le coup de la directive.

Pour l'instant, en tout cas, tout le monde est de bonne volonté, dans toutes les entités. Le plus difficile à mettre en œuvre sera peut-être le contrôle.

La participation des associations

DTE demande comment on peut avancer concrètement

PB exprime à nouveau son regret de ne pas retrouver les mêmes personnes que lors de la réunion précédente, et voit les choses de la manière suivante :

- On établit une liste des associations désireuses de participer, avec les noms des personnes des associations qui participeront
 - On organise une réunion où on définit les thématiques de la consultation, et à partir des thématiques, on définit ensuite les questions qui pourraient être posées
 - On se met d'accord sur le fait que ce qui sort d'une réunion est figé, au cas où à une éventuelle réunion suivante, il y aurait d'autres présents.
 - On définit aussi le timing de la consultation, et le plan de communication.
- PB rappelle aussi qu'une association peut très bien relayer l'information sans participer aux réunions.

DTE précise que, au sein des associations, il est difficile d'assurer une continuité des personnes, mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas s'organiser pour assurer une continuité du travail.

PG marque son accord avec le modèle opérationnel proposé.

DLM explique qu'il est très difficile pour une personne sourde d'être active dans la société. Est-ce qu'il est envisageable d'organiser des réunions « physiques » avec des personnes sourdes ?

PB explique que, de l'expérience qu'il a pu tirer des projets-pilotes (fédéral et communaux), l'organisation de réunions rend les choses très concrètes. La possibilité existe donc, et Fedict pourra aider les associations qui souhaitent en organiser. Fedict pourra y intervenir comme personne-ressource. Attention toutefois au respect de l'équilibre linguistique. Si 3 réunions sont organisées en Flandre, il faudrait idéalement en organiser 3 en Wallonie aussi.

Les types de consultations

PB explique les différents types de consultations possibles :

- Les sondages, mais il s'agit de quelque chose de très fermé
- Les questions génériques. Par exemple, « quel avenir pour l'accessibilité des sites publics », « quelles propositions pour la mise en œuvre de la directive ». On peut limiter le nombre de questions à trois, par exemple, et laisser le citoyen faire ses propositions
- Un débat : on pose des questions très précises, et on laisse les participants faire des commentaires. On traduit les résultats en graphiques, etc. Les modérateurs peuvent faire des contre-propositions, en reformulant des questions, par exemple, pour arriver à une forme de consensus.

Il faut donc choisir parmi ces différents types de consultations. PB éliminerait la proposition 1, et a une préférence pour la 2^{ème}. En effet, la 3^{ème} est très lourde à gérer.

La 2^{ème} proposition semble la plus ouverte et la plus « saine ».

Il ne faut pas perdre de vue non plus l'importance du « cadre » qui entoure les questions.

Et il y a évidemment aussi tout le suivi à assurer.

DTE demande s'il y aura une présentation explicative.

PB répond par l'affirmative. Celui qui vient sur le site, c'est en principe parce qu'il aura été conscientisé. Et il doit donc connaître le cadre. Il est clair que la thématique n'est pas simple, mais les personnes qui viendront seront motivées. DTE donne l'exemple de la nécessité des capsules en langue des signes qui pourraient en ressortir.

PB confirme. On aura peut-être 100 ou 200 réponses ; un feed-back sera établi, et on en tirera ce qui est vraiment important en termes de « best practices ».

ThD se pose la question de l'importance de la participation

PB explique que, des 3 méthodes possibles, le « débat » est le plus complexe car il demande de revenir plusieurs fois sur la plateforme. Il a par contre moins de soucis pour la participation avec la 2^{ème} proposition.

VvdE : le choix pour l'une des trois méthodes peut aussi être conditionné par ce que l'on attend comme résultats.

PB explique que la directive impose un cadre, mais rien n'empêche d'aller plus loin. L'intérêt est de mettre du concret dans quelque chose qui pourrait s'enfermer dans du technologique.

DTE demande si, pour l'option 2, il peut y avoir plusieurs questions.

PB répond par l'affirmative, mais en insistant sur le fait qu'il ne faut pas trop se disperser et qu'il ne faut donc pas poser trop de questions.

DLM demande quel est le timing pour le feed-back de et vers le « community manager »

PB confirme que, dans ce cas-ci aussi, l'option 2 est la meilleure : avoir une ou deux questions, voter et donner des commentaires. Si la consultation dure un mois, il faut prévoir 2 mois de communication avant : déterminer les groupes cibles, préparer les questions et préparer les réponses que donneront les « community managers ». Cela ne prend pas énormément de temps, plus ou moins 2 équivalents temps plein + une réunion par semaine pour les membres. Pour les associations, soit elles s'impliquent fortement, soit elle donnent le cadre. Dans ce cas, Fedict travaille seul, et les associations valident les grandes options.

Le timing

DTE demande des précisions quant au timing.

PB explique que la consultation se déroulerait grosso-modo entre la Toussaint et la Noël, de toute façon avant les congés de fin d'année. Il faut prévoir environ un mois de participation. Et on peut envisager de commencer à communiquer les résultats vers le 18 janvier 2019.

DTE résume : le secrétariat du BDF réinterroge chaque association, en leur posant des questions précises sur leur participation : oui ? non ? de quelle manière envisagent-ils de s'impliquer (relais des communications ? organisation de réunions ?) ?

Un CA du BDF est prévu le 19 juin 2018. On y fixe une date de réunion pour le début septembre et on demande à chacun de réfléchir à la préparation d'une liste de questions.

PB ajoute qu'à la date de la mise en œuvre de la directive, le 23 septembre 2018, il y aura une communication par le Ministre de Croo. Il peut être envisagé que cette communication se fasse avec le BDF.

Tous les participants marquent leur accord sur cette façon de procéder.

PG : EDF a rédigé un « web accessibility tool ». Cela peut aider

Conclusion

L'ensemble des membres présents considère que, cette fois, les choses sont plus concrètes, et que chacun voit mieux comment il peut s'impliquer

DLM propose qu'avant la réunion avec Fedict, les membres du BDF se réunissent entre eux pour se mettre d'accord et harmoniser les points de vue.

PG résume en disant que chaque association membre du BDF doit savoir ce qu'on attend d'elle et comment elle peut s'impliquer. Toutes les associations ne sont pas représentées aujourd'hui. Il serait donc nécessaire de rédiger une note qui serait envoyée à tous.

DTE résume :

- Le secrétariat essaiera de finaliser la note pour la réunion du CA du BDF du 19 juin 2018
- Les réponses des associations quant à leur implication seront demandées pour la fin juillet 2018
- Les réflexions sur les questions pouvant être posées seront envoyées au secrétariat du BDF avant la fin août 2018
- Début septembre, le secrétariat synthétisera les réponses reçues, tant sur le mode d'implication des associations, que sur les questions
- Une réunion des associations membres du BDF sera organisée pour accorder les points de vue juste avant la réunion avec Fedict.

PG clôture la réunion, en remerciant les membres présents pour leur implication
